

Fiche : PHOT-2022
-Installation photovoltaïque-

Réservé à l'Administration

Dossier numéro AEV :

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande **DEPA-2022** sont indiqués **les aspects financiers** et **les spécifications techniques** de l'installation. La présente fiche peut être remplie et signée par le conseiller en énergie tel que défini par le présent règlement, la personne ayant établi le calcul de performance énergétique, l'architecte responsable du projet ou le responsable des travaux.

Référence légale : Loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (**Mémorial A179/2022**) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi.

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

1. Informations générales

L'immeuble se trouve à l'adresse suivante:

1.01	Numéro :		Rue :	
1.02	Localité :		Code Postal :	

Demande d'un bonus « Tripartite » (seulement à remplir en cas de sollicitation du bonus « Tripartite »)

1.03	☐ Date de la commande : _____	<i>La commande signée et datée est à joindre.</i> <i>Pour les investissements pour lesquels la date de commande est comprise entre le 01 janvier 2023 et le 31 décembre 2023 inclus et dont la facture est établie au plus tard le 31 décembre 2025.</i>
------	--	---

2. Coûts

	Éléments éligibles	Coûts éligibles	
2.01	Panneaux solaires photovoltaïques ou les collecteurs solaires hybrides et les fixations Position(s) de la facture : _____	_____ €	<i>- Les copies des factures justifiant les coûts éligibles sont à joindre à la demande et doivent être munies d'une preuve de paiement valable (tampon banque ou avis de débit). Le cas échéant, les factures peuvent se référer à un devis détaillé à joindre à la facture.</i> <i>- Les coûts sont à indiquer hors tva.</i>
2.02	Câblage électrique DC et AC lié directement à l'installation photovoltaïque Position(s) de la facture : _____	_____ €	
2.03	Onduleur et protections électriques Position(s) de la facture : _____	_____ €	
2.04	Compteur électrique (le cas échéant) Position(s) de la facture : _____	_____ €	
2.05	Installation de stockage de l'électricité (le cas échéant) Position(s) de la facture : _____	_____ €	
2.06	Frais d'installation Position(s) de la facture : _____	_____ €	
2.07	Total des coûts éligibles	_____ €	

3. Informations techniques

3.01	Type de l'installation	☐ Nouvelle installation ☐ Extension d'une installation existante	
3.02	Mode de l'installation	☐ Autoconsommation respectivement communauté énergétique (avec renonciation du tarif d'injection préférentiel qui est garanti par l'État pendant toute la durée de vie de l'installation) ☐ Injection dans un réseau publique (avec acceptation du tarif d'injection préférentiel qui est garanti par l'État)	
3.03	Puissance totale installée (le cas échéant après extension) :		_____ kW _{crête}
	Au cas où il s'agit d'une extension prière d'indiquer la puissance avant l'extension :		_____ kW _{crête}
3.04	Fabricant/marque des panneaux	_____	
	Modèle des panneaux	_____	
	Type des panneaux	_____	
3.05	Nombre de panneaux	_____	
3.06	Type d'immeuble de la mise en place de l'installation :	☐ Maison unifamiliale ☐ Immeuble collectif Nombre de logements : _____ ☐ autre (à spécifier): _____	
3.07	Installation solaire photovoltaïque opérée en mode autoconsommation ou dans le cadre d'une communauté énergétique combinée à une installation de stockage de l'énergie (*)	☐ Oui	☐ Non
3.08	Fabricant/marque de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)	_____	
	Modèle de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)	_____	
3.09	Capacité de stockage de l'énergie de l'installation de stockage (le cas échéant)	_____ kWh	

(*) Conditions d'éligibilité : La puissance électrique de crête de l'installation solaire photovoltaïque doit être supérieure à 4 kW et, dans le cas d'un immeuble collectif à plusieurs unités de logement, supérieure à 1.5 kW par unité de logement.

La capacité de stockage de l'installation de stockage de l'énergie produite doit être inférieure ou égale à 1.5 kWh par kW_{crête} de l'installation photovoltaïque lorsque l'installation solaire photovoltaïque et l'installation de stockage alimentent un bâtiment utilisé à des fins d'habitation, tout en ne dépassant pas:

- 12 kWh dans le cas d'une maison unifamiliale
- 9 kWh par unité de logement faisant partie d'un immeuble collectif

La capacité de stockage de l'installation de stockage de l'énergie produite doit être inférieure ou égale à 1 kWh par kW_{crête} de lorsque l'installation solaire photovoltaïque et l'installation de stockage alimentent un bâtiment qui n'est pas utilisé à des fins d'habitation.

4. Informations concernant le déclarant

4.01	Nom :					
4.02	Nom de l'entreprise :					
4.03	Numéro :		Rue :			
4.04	Localité :				Code Postal :	
4.05	Téléphone :		Fax :		E-mail :	

5. Déclaration de l'exécutant des travaux

5.01	Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 4) déclare par la présente que : les travaux ont été réalisés conformément aux indications fournies à la présente fiche ; le cas échéant, ces indications sont conformes au calcul de performance énergétique ; Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 4) déclare avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la fiche annexe POTH-2022 comme complète, à savoir que toutes les lignes numérotées de la présente fiche sont remplies : Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 4) déclare avoir connaissance que les renseignements fournis par le (la) soussigné(e) sont traités conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 4) déclare avoir pris connaissance de la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement (Mémorial A179/2022) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi (Mémorial A180/2022). _____ le _____ 20__ Signature et cachet du déclarant